



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 4 :

Séance ordinaire du 6 JUILLET 2010

AJUSTEMENT DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup>  
SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Juillet 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME MADELMONT, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. QUANCARD) pour le dossier N° 3, M. FARGEON (à MME LECLAIRE), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME BEGARDES (à MME BORDES), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

**DOSSIER N° 4 : AJUSTEMENT DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010**

RAPPORTEUR . M ZIMMERMANN

Dans le cadre de la révision des tarifs des prestations municipales, je vous propose de bien vouloir approuver la nouvelle tarification des services, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération et ce, à compter du 1er Septembre 2010. Cette tarification est fondée sur une revalorisation de l'ordre de 1 %.

**Annexe 1** : Droits d'entrée à la piscine municipale

**Annexe 2** : Droit annuel d'utilisation des terrains de tennis municipaux

**Annexe 3** : Droits d'inscription à l'école municipale de Musique

**Annexe 4** : Tarifs des A L S H et vacances sportives

**Annexe 5** : Tarifs des garderies périscolaires

**Annexe 6** : Tarifs écoles multisports

**Annexe 7** : Tarifs stages et séjours des A L S H

**Annexe 8** : Tarifs de la restauration scolaire

Les annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 sont approuvées à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET

ANNEXE : 1

DROITS D'ENTREE A LA PISCINE MUNICIPALE

	TARIFS AU 1.09.2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010
	<u>EN EUROS</u>	<u>EN EUROS</u>
- Adultes .....	2,30	<b>2,35</b>
- Enfants, étudiants et titulaires de carte d'invalidité.....	1,40	<b>1,40</b>
- Abonnement adultes bouscatais (10 entrées).....	17,00	<b>17,20</b>
- Abonnement enfants bouscatais (10 entrées).....	10,10	<b>10,20</b>
- Visiteurs .....	1,10	<b>1,10</b>
- Leçon de natation (1/2 heure) + achat de carnet d'abonnement (10 leçons) .....	51,50	<b>52,00</b>
- Scolaires d'établissements bouscatais, en groupe, accompagnés par leur maître .....	gratuit	<b>gratuit</b>
- Montant du reversement aux maîtres-nageurs sur les leçons de natation données en dehors de leurs heures normales de service .....	3,70	<b>3,75</b>

**ANNEXE : 2**

**DROIT D'UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS MUNICIPAUX**

	<b>TARIFS AU 1.09.2009</b>	<b>PROPOSITIONS AU 1.09.10</b>
- Droit annuel . . . . .	41,30	41,70

## ANNEXE : 3

### DROITS D'INSCRIPTION A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

#### TARIFS ANNUELS

	TARIFS AU 1.09.09	PROPOSITIONS AU 1.09.10
- 1 enfant bouscatais .....	170,75	<b>172,45</b>
- Autres enfants bouscatais de la même famille .....	86,30	<b>87,20</b>
- Adultes (18 ans) bouscatais .....	257,70	<b>260,30</b>
- 1enfant non bouscatais .....	410,00	<b>414,10</b>
- Autres enfants de la même famille non bouscatais .....	205,50	<b>207,50</b>
- Adultes (18 ans) non bouscatais .....	615,20	<b>621,35</b>
- Elève Bouscatais suivant uniquement un cours collectif .....	86,10	<b>86,95</b>
- Elève non-Bouscatais suivant uniquement un cours collectif .....	205,50	<b>207,55</b>

N.B : paiement trimestriel (l'arrondi se faisant sur le dernier tiers)

## Annexe 4 :

### TARIFS DES A.L.S.H. ET VACANCES SPORTIVES

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	PLEIN TARIF (régimes particuliers : SNCF, RATP, EDF/GDF, rég. Maritime, MSA)		RESSORTISSANTS DU REGIME GENERAL (y compris agents de l'Etat et de France Telecom)	
	TARIFS 1.09.2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010	TARIFS 1.09.2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010
Jusqu'à 500 à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	9,20	9,30	5,75	5,80
	6,90	6,98	4,30	4,35
501 à 800 à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	11,60	11,70	8,15	8,25
	8,70	8,78	6,10	6,19
801 à 1100 à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	15,00	15,15	11,50	11,60
	11,25	11,36	8,60	8,70
1101 et plus à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	18,65	18,80	15,20	15,35
	14,00	14,10	11,40	11,51

La 1<sup>ère</sup> colonne "plein tarif" correspond au vote du C.M. En application de la délibération du 29/1/86, la 2<sup>nde</sup> colonne correspond au tarif voté, diminué de la prestation de service de la CAF (3,69 € pour 2010).

Quel que soit le tarif applicable et le centre fréquenté, à compter du 2<sup>ème</sup> enfant, une réduction de 25% est appliquée sur le prix de journée (délibération du 29/1/86).

RAPPEL DE LA DEFINITION DU QUOTIENT FAMILIAL :

QF =  $\frac{\text{revenus de la famille}}{\text{nombre de parts}}$

- revenus = ceux des 2 parents (feuille d'imposition = déclaration de salaires + indemnités + autres avant abattements)

si divorcés : salaire de celui qui a la garde + pension alimentaire pour l'enfant  
+ allocations familiales (pour enfants)

- parts : pour les enfants à charge = 1 part par enfant  
pour les parents = 1 part par parent  
et une 1/2 part en + pour les familles monoparentales.

## Annexe 5

### GARDERIES PERI-SCOLAIRES

### PARTICIPATION MENSUELLE

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	TARIFS	
	<u>AU 1.09.2009</u>	<u>PROPOSITIONS</u> <u>AU 1.09.2010</u>
0 à 500	12,55	12,70
501 à 800	20,60	20,80
801 à 1100	26,60	26,85
1101 et plus	30,00	30,30
tarif unique journalier	1,60	1,65

**TARIF JOURNALIER** : il s'agit d'une option à prendre par les parents lors de l'inscription, uniquement en cas de **fréquentation ponctuelle et exceptionnelle**  
Ce tarif peut être appliqué **jusqu'à 4 prestations par mois** (matin et/ou soir) Au-delà, il y a facturation automatique du tarif forfaitaire mensuel.

RAPPEL DE LA DEFINITION DU QUOTIENT FAMILIAL :

QF =  $\frac{\text{revenus de la famille}}{\text{nombre de parts}}$

- revenus = ceux des 2 parents (feuille d'imposition = déclaration de salaires + indemnités+autres avant abattements)

si divorcés : salaire de celui qui a la garde + pension alimentaire pour l'enfant  
+ allocations familiales (pour enfants)

- parts : pour les enfants à charge = 1 part par enfant  
pour les parents = 1 part par parent  
et une 1/2 part en + pour les familles monoparentales.

**La facturation se fait sur 9 mois : les mois de juin, juillet et août ne sont jamais facturés afin de compenser les mois où il y a des petites vacances scolaires.**

Annexe : 6

ECOLES MULTISPORTS  
PARTICIPATION ANNUELLE

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	TARIFS	
	<u>AU 1.09.2009</u>	<u>PROPOSITIONS AU 1.09.2010</u>
0 à 500	12,55	12,65
501 à 800	20,60	20,80
801 à 1100	26,60	26,85
1101 et plus	30,00	30,30



## ANNEXE : 7

## STAGES ET SEJOURS A.L.S.H.

STAGES				
QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	3 SEANCES		5 SEANCES	
	TARIFS 1.09.2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010	TARIFS 1.09.2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010
Jusqu'à 500	5,30	5,35	8,84	8,90
501 à 800	7,80	7,90	13,00	13,15
801 à 1100	11,70	11,80	19,50	19,70
1101 et plus	15,60	15,75	26,00	26,25

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	SEJOURS	
	AU 1.09.2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010
0 à 500	5,86	5,90
à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	4,40	4,43
501 à 800	8,62	8,70
à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	6,47	6,53
801 à 1100	12,93	13,05
à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	9,70	9,79
1101 et plus	17,25	17,40
à/c du 2 <sup>ème</sup> enf. (-25%)	12,94	13,05

Annexe : 8

RESTAURATION SCOLAIRE

	PRIMAIRES TARIFS 2009	PRIMAIRES PROPOSITIONS AU 1.09.2010	MATERNELLES TARIFS 2009	MATERNELLES PROPOSITIONS AU 1.09.2010
Tarif plein	2,55	2,60	2,35	2,40
Tarif réduit	1,75	1,75	1,65	1,65
Hors commune	5,00	5,05	4,65	4,70

ENSEIGNANTS	TARIFS 2009	PROPOSITIONS AU 1.09.2010
Indice < 465	3,20	3,25
Indice > 465	4,25	4,30